

N° 2023-107

OBJET :

*Acquisition d'un véhicule pour la navette du réseau des bibliothèques
Demande de subvention à la DRAC*

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à La Forclaz, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie, GRENAT Maryse et BOYAT Sylvie ;
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :23
contre :01
abstention :00

Procuration a été donnée par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire du projet de navette du réseau des bibliothèques. Le projet consiste en la mise en place d'un service de circulation des documents entre les bibliothèques sur réseau, à partir des demandes de réservations des abonnés depuis le catalogue commun du réseau, et donc la possibilité pour un abonné de se faire acheminer un document vers sa propre bibliothèque. Il précise que ce projet, qui nécessite l'acquisition d'un véhicule dont le montant est estimé à 29 969,87 € HT, est éligible au financement de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **approuve** le projet d'acquisition d'un véhicule destiné à la mise en place d'une navette pour un montant de 29 969,87 € HT,
- **approuve** le plan de financement suivant :

▫ DRAC Auvergne Rhône-Alpes (40%)	11 987,95 €
▫ CCHC (60%)	17 981,92 €
- **sollicite** auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 11 987,95 euros,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :


